

Département de La Haute-Vienne

Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 12 avril 2024

Convocation du 06 avril 2024

Lieu : mairie 20h00

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 09+2 pouvoirs

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Madame Betty HILAIRE-LOMBARD est nommée secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, DANGLA-GENDREAU Laure, Nadine GARNIER, Betty HILAIRE-LOMBARD, DELOMENIE Bernard, CULLERDIER Simon, HURAUULT Paul,

Absents (es) excusés (es) : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, , Anne-Marie VOISE. Mrs Jean-Philippe LAMY, Guillaume BOUCHER. Pierre LAGRANGE. EVRARD Julien.

Pouvoirs : Mme Anne-Marie VOISE donne pouvoir à Mr Simon CULLERDIER. Mr EVRARD Julien donne pouvoir à Mme Laure DANGLA GENDREAU, Mr Pierre LAGRANGE donne pouvoir à Mr Bernard DELOMENIE.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2024
- Prix redevance assainissement
- Vote du budget assainissement
- Vote du budget commune
- Vote des taux d'imposition
- Affaires diverses

Le quorum n'étant pas respecté la séance est ouverte à 20h15 mais les membres présents ne procèdent à aucun vote.

La décision est prise de reporter la réunion au lundi 15 avril 2024 à 19h00.

Affaires diverses :

***Site internet :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu ce jour de Centre France qui héberge notre site internet nous indiquant une augmentation de tarif de 180 € par an. Ils proposent également une modification de l'article 7 comme suit : « Le prix des prestations pourra être révisé sans signature d'un avenant ». Soucieux de gérer au mieux les dépenses de la commune, Monsieur le Maire souhaite, avec l'avis des membres du conseil municipal, résilier cet abonnement et travailler avec l'AMRF pour un nouveau site internet. Ayant un délai de 30 jours pour résilier, le courrier de résiliation sera donc envoyé dans la semaine prochaine.

***SYDED :** Monsieur le Maire nous explique que le SYDED va mettre en place, dans une démarche de transition écologique basée sur l'économie circulaire, une expérimentation sur un dispositif visant à encourager et récompenser le tri à compter du 1^{er} juillet 2024. Le dispositif Cliink sera installé sur un conteneur jaune (pour St Priest Ligoure au niveau du stade) dédié à la collecte des emballages. Les emballages correctement déposés donneront des points qui pourront

être échangés contre des bons d'achat utilisables dans les commerces locaux. Les erreurs de tri représentent 34 % du gisement collecté.

***SEHV :** Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au SEHV de procéder à l'effacement des réseaux sur le lotissement, la Rue des Chênes et la Rue Léonard Laspougues. Le SEHV nous a chiffré l'opération qui ne pourra pas se dérouler avant 2030 comme suit :

- Réseau électrique pris en charge à 100% par le SEHV soit 252 000.00 € TTC pour 1500 m.
- Réseau de télécommunication pris en charge à 100 % par le SEHV soit 108 000.00 € TTC pour 1500 m.
- Réseau éclairage public pris en charge à 100 % par la commune qui recherchera d'autres subventions, soit 79 200.00 € TTC pour 1200 m.

***Jardin public Samuel Paty :** Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de dénommer le jardin des écoles « jardin Samuel Paty ». Après étude des différentes possibilités à inscrire, l'épithète suivante est retenue :

Jardin
SAMUEL PATY
professeur assassiné par un terroriste
le 16 octobre 2020
parce qu'il enseignait la liberté d'expression

***Les Amis de Kilstett :** Madame Nadine Garnier indique que le programme pur la réception des amis de Kilstett au moment de l'Ascension(9, 10 et 11 mai) est bien avancée. Les communes de St-Priest-Ligoure, La Meyze, Janailhac et La Roche L' Abeille se partagent les animations, repas et hébergements.

***Syndicat de voirie :** Monsieur Simon Cuillerdier indique que

le recrutement n'est pas encore effectué, il ya 5 candidats pour 3 postes.

***Ecole :** Madame Betty Hilaire-Lombard indique que le loto des parents d'élèves a fait le plein avec plus de 200 personnes.

***Cantine :** Madame Laure Dangla-Gendreau indique qu'après avoir effectué la mise à jour des tableaux concernant les obligations de déclaration pour la Loi Egalim, elle constate que les années 2022 et 2023 sont équilibrés et que nous proposons 40% de bio à la cantine.

***Elections :** Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes ont lieu le dimanche 09 juin de 8 heures à 18 heures et que votre présence est obligatoire. Le tableau des horaires vous parviendra assez rapidement. La commission de contrôle des listes électorales se réunira le 16 mai à 10 heures.

***Association « Entre Breuilh et Ligoure, l'environnement notre bien commun » :** Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu ce jour émanant du Tribunal Administratif de Limoges, qui, pour rappel avait été saisi par l'association qui juge que la commune a refusé la transmission de documents d'informations environnementales liées à un « projet » éolien. L'association demande que la commune soit condamnée à payer 150 € de frais d'instance.

La séance est levée à 20h50.

Le Maire, Bernard DEL OMENIE

La secrétaire de séance, Betty HILAIRE-LOMBARD

